

COMPAGNIE MAROCAINE

Société Anonyme au Capital de 1.120.000 euros
Fondée en 1902

Siège Social:
4, rue de Sèze - 75009 - PARIS

Assemblée Générale Mixte Ordinaire et extraordinaire Du 9 juin 2015

EXERCICE 2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jacques VITALIS	Président
Mme Hedwige de ROFFIGNAC	Administrateur
M. Henri DARU	Administrateur
COPAGES (représentée par Melle Lorenza VITALIS)	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXPONENS Conseil & Expertise (Ancienne dénomination : EXPONENS Audit)	Titulaire
FIGEREC	Titulaire
M. Philippe KALVARISKY	Suppléant
M. Pierre-Louis de CAFFARELLI	Suppléant

DIRECTION

M. Jacques VITALIS	Président Directeur-général
--------------------	-----------------------------

Sommaire**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Rapport de gestion du Conseil d'Administration	3 à 5
Rapports sur les procédures de contrôle interne	6 – 7
Rapports des Commissaires aux Comptes	8 & 9
Comptes sociaux au 31 décembre 2014, Annexe	10 à 18
Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	20
Filiales et participations	21
Tableau de flux de trésorerie	22
Résolutions	23

Rapport du Conseil d'Administration

A l'Assemblée Générale ordinaire du 9 juin 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi ont été régulièrement faites, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est intervenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

La société tire l'essentiel de ses ressources du produit de ses placements.

La trésorerie de la société est toujours gérée avec la plus grande prudence. Cela se traduit par le placement de nos avoirs sur des supports monétaires peu exposés mais d'un faible rendement.

Le conseil a décidé de transférer le bénéfice de l'exercice 2013 de la succursale marocaine. Cette opération a permis de transférer au siège la somme de 9.423 euros nette de la taxe sur les transferts.

Le résultat financier de la COMPAGNIE MAROCAINE ressort à 76.365 euros contre 41.067 euros en 2013 et s'analyse comme suit :

Les produits des placements s'élèvent à 50.911 euros contre 48.957 euros pour la même période de l'exercice précédent.

Les variations du cours du dirham par rapport à l'euro, ont été constatées par un gain de change pour un montant de 25.455 euros contre une perte de 7.959 euros en 2013.

Après imputations de 68.857 euros de charges d'exploitation contre 80.991 euros pour la même période de l'exercice 2013, le résultat courant de l'exercice fait ressortir un bénéfice de 7.508 euros contre une perte de 39.923 euros pour l'exercice 2013.

Cette diminution des charges d'exploitation est la conséquence du départ à la retraite du Président. Son salaire et les charges sociales y afférentes s'élevaient en 2013 à 24 591 euros. Nous vous rappelons, qu'un contrat de prestations et d'assistance, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2014, à été conclu avec la SAS COPAGES pour montant annuel hors taxe de 14.400 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel négatif de 8.184 € et et d'une charge d'impôt de 1.460 euros, les comptes de la COMPAGNIE MAROCAINE font finalement ressortir une perte de 2.136 euros contre une perte de 55.005 euros au 31 décembre 2013.

Les capitaux propres de la société s'élèvent au 31 décembre 2014 à 2.193.703 euros contre 2.195.839 euros au 31 décembre 2013. Ils sont répartis à concurrence de 1.142.952 euros en France et 1.050.751 euros au Maroc contre respectivement 1.165.472 euros et 1.030.367 euros en 2013. Soit 5,10 euros et 4,69 euros par action contre 5,20 euros et 4,60 euros par action en 2013.

Au 31 décembre 2014, le total du bilan de la société s'élevait à 2.226.259 euros contre 2.231.530 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe du présent rapport, le tableau des résultats prévus à l'article R 225-102 du code de commerce.

Perspectives 2015

La faiblesse des produits, résultant de la baisse des taux d'intérêt, le résultat courant de l'exercice 2015 devrait rester déficitaire.

Le conseil d'administration envisage de fermer définitivement la succursale marocaine après la vente de son siège au Maroc.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

Affectation des résultats de l'exercice 2014

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Ces comptes qui laissent apparaître une perte de 2.136 euros et un report à nouveau de 189.015 euros, font ressortir un résultat distribuable de 186.879 euros.

Nous vous proposons de ne pas distribuer de dividende et d'affecter la totalité du bénéfice distribuable au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au cours des trois derniers exercices aucun dividende n'a été distribué.

CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires nous tenons à votre disposition les rapports des commissaires aux comptes.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Titulaires :

FIGEREC

Date de nomination: 13/06/2012
Durée du mandat : 6 ans.
Durée d'exercice : Mandat expirant à l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.
Honoraires HT perçus en 2014 : 5.000 euros.

EXPONENS Conseil & Expertise

(ancienne dénomination EXPONENS Audit)
Date de nomination: 11/06/2013
Durée du mandat : 6 ans.
Durée d'exercice : Mandat expirant à l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.
Honoraires HT perçus en 2014 : 5.000 euros.

Suppléants :

M. Pierre-Louis de CAFFARELLI

Date de nomination: 13/06/2012
Durée du mandat : 6 ans.
Durée d'exercice : Mandat expirant à l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

M. Philippe KALVARISKY

Date de nomination: 11/06/2013
Durée du mandat : 6 ans.
Durée d'exercice : Mandat expirant à l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions du code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux. Nous vous rendons compte de leurs rémunérations totales et des avantages de toutes natures versés à ces derniers durant l'exercice écoulé.

Membres du Conseil d'Administration	Fonctions exercées dans toutes sociétés.	Rémunérations brutes	Jetons de présence
		2014	2014
M. Jacques VITALIS Président Directeur-général Nombre d'actions : 508 Nommé le : 11/06/2013 Première nomination : 28/04/1988 Fin de Mandat : AG / comptes 2018	Administrateur : COPAGES (SAS). Gérant : COVIMAR (Société Civile).	- Rappel N-1: 16 800 €	2.800 € Rappel N-1: 2.800 €
M. Henri DARU Nombre d'actions : 30.212 Nommé le : 11/06/2013 Première nomination : 20/04/2000 Fin de Mandat : AG / comptes 2018	Néant		1.400 € Rappel N-1: 1.400 €
Mme Hedwige de ROFFIGNAC Nombre d'actions : 9.617 Nommée le : 11/06/2010 Première nomination : 16/10/2000 Fin de Mandat : AG / comptes 2015	Gérante: Ateliers Versigny.		1.400 € Rappel N-1: 1.400
COPAGES. (SAS) (Controlée par M. Jacques VITALIS) Nombre d'actions : 73.968 Nommée-le : 05/06/2009 Première nomination : 27/04/1979 Fin de Mandat : AG / comptes 2014 Représentée par Melle Lorenza VITALIS	Néant		1.400 € Rappel N-1: 1.400 €

QUESTIONS ADMINISTRATIVES.

Le mandat de la SAS COPAGES arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous proposons de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée tenue en 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Nous vous rappelons que le dispositif visé à l'article 7 de la loi de 1014-384 du 29 mars 2014 institue, dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, un droit de vote double pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire.

Le conseil d'administration estimant que cette mesure, votée essentiellement pour protéger les grands groupes, vous propose de ne pas instituer de droit de vote double, et en conséquence de confirmer la règle selon laquelle chaque action de la société donne droit en assemblée générale à une seule voix.

Nous espérons que tout ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

Rapport du Président prévu par l'article L 225-37 du code de commerce (art 117 de la Loi de sécurité financière) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Pouvoir et fonctionnement du Conseil d'administration

La COMPAGNIE MAROCAINE est constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration, soumise aux dispositions du livre II du code de commerce ainsi qu'à toutes les dispositions légales applicables aux sociétés commerciales.

L'article 21 des statuts de la société fixe les pouvoirs du Conseil:

« Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.....»

Chaque Administrateur s'engage à maintenir son indépendance de jugement et à participer activement aux travaux du Conseil grâce notamment aux informations qui lui sont transmises par la société.

Il exprime clairement son opposition éventuelle aux projets discutés au sein du Conseil.

Il respecte strictement les textes relatifs à l'utilisation d'informations privilégiées.

Il déclare à la société les opérations qu'il effectue sur les actions COMPAGNIE MAROCAINE.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs, sont dans la mesure du possible, joints à la convocation ou transmis dans les jours qui suivent.

Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Conseil d'Administration, qui est composé de deux hommes et deux femmes, s'est réuni à quatre reprises en 2013.

Direction générale

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 14 juin 2002, a décidé de maintenir le mode de direction générale à savoir, le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Cette décision n'a pas été modifiée depuis.

Le Conseil n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Président Directeur-général.

La rémunération du Président Directeur-général est fixée par le Conseil d'Administration.

Organisation générale et procédures de contrôle interne de la société

La société est organisée en un siège en France et une succursale au Maroc où un système de délégation de pouvoir a été mis en place en vue d'assurer les opérations courantes.

La société n'a pas de personnel hormis le Président Directeur-général qui assure directement l'ensemble des fonctions financières, juridiques et comptables.

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez COMPAGNIE MAROCAINE ont pour objet de vérifier que les informations comptables, financières et de gestions communiquées reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Le Président informe de façon systématique le Conseil en cas de décisions stratégiques.

Elaboration de l'information financière et comptable de la société mère :

La comptabilité de la société est tenue, pour le siège, en interne sur un logiciel standard du marché, celle de la succursale marocaine a été confiée localement à un cabinet d'expertise comptable.

Les comptes de la société, qui résultent de l'agrégation des comptes du siège et de la succursale marocaine, sont établis deux fois par an, en fin de semestre, par le Président.

Liaisons avec les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes effectuent, lors des arrêtés, semestriels et annuels, un audit complet des comptes et des principes comptables appliqués dans la société tant au niveau du siège que de la succursale.

La société met à la disposition des Commissaires aux comptes tous les éléments justifiant les données contenues dans les comptes.

Le Président Directeur-général

Jacques VITALIS

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-35 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **Compagnie Marocaine** et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Levallois Perret, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

EXPONENS
Conseil & Expertise

Pascal BOURHIS
Associé

FIGEREC

Bruno FOURRIER
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **COMPAGNIE MAROCAINE** tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Levallois Perret, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

EXPONENS
Conseil et Expertise

Pascal BOURHIS
Associé

FIGEREC

Bruno FOURRIER
Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consistées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention, ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Convention de prestations d'assistance administrative et comptable approuvée en 2013

Votre conseil d'administration avait autorisé, le 18 novembre 2013, une convention de prestations d'assistance et de services (mise à disposition de locaux et assistance administrative et comptable) entre votre société et la SAS Copages. Signée le 6 décembre 2013, cette convention prévoit une rémunération forfaitaire annuelle de 14.400 € hors taxes, et a pris effet au 1^{er} janvier 2014.

Fait à Paris et Levallois Perret, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

EXPONENS
Conseil et Expertise

FIGEREC

Pascal BOURHIS
Associé

Bruno FOURRIER
Associé

COMPTES SOCIAUX :

Bilan

Compte de résultat

Annexe

BILAN
(en euros)

ACTIF	Notes	2014	2013
Immobilisations corporelles	1	28 193	30 618
Titres de participations	2		
Autres Immobilisations financières	3	49	214
- ACTIF IMMOBILISE	TOTAL I	28 242	30 832
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	4	17 258	8 021
Valeurs mobilières de placement	5	2 166 620	2 173 790
Disponibilités	5	14 080	18 829
Charges constatées d'avance		59	58
- ACTIF CIRCULANT	TOTAL II	2 198 017	2 200 698
TOTAL GENERAL (I à II)		2 226 259	2 231 530

PASSIF		2014	2013
Capital		1 120 000	1 120 000
Réserve légale		112 000	112 000
Réserve d'investissement			
Autres réserves		774 824	774 824
Report à nouveau		189 015	244 020
Résultat de l'exercice		(2 136)	(55 005)
- CAPITAUX PROPRES	TOTAL I 6	2 193 703	2 195 839
Emprunts et dettes financières		8 640	
Fournisseurs et comptes rattachés		16 341	23 098
Dettes fiscales et sociales		2 575	5 593
Autres dettes		5 000	7 000
Produits constatés d'avance			
- DETTES	TOTAL II 7	32 556	35 691
TOTAL GENERAL I à II		2 226 259	2 231 530

COMPTE DE RESULTAT
(euros)

	Notes	2014	2013
Produits d'exploitation			
Total des produits d'exploitation I			
Achats et charges externes		49 206	41 272
Impôts et taxes		12 223	5 701
Charges de personnel			24 591
Dotations aux amortissements et dépréciations		2 428	2 427
Autres charges d'exploitation		5 000	7 000
Total des Charges d'exploitation II		68 857	80 991
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		(68 857)	(80 991)
Revenu des créances immobilisées		20 650	15 819
Différence positive de change			110
Différence de change (Ecart de conversion)	8	25 455	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		30 260	33 138
Total des produits financiers III		76 365	49 067
Perte de change			40
Différence de change (Ecart de conversion)	8		7 959
Total des charges financières IV		-	7 999
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)		76 365	41 067
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I- II+III-IV)		7 508	(39 924)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		684	
Reprise de provisions sur valeurs mobilières de placement			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Total des produits exceptionnels V		684	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		8 868	51
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
Dotations exceptionnelles aux provisions			12 755
Total des charges exceptionnelles VI		8 868	12 806
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	9	(8 184)	(12 806)
Impôts sur les bénéfices	10	1 460	2 276
Total des produits (I+III +V)		77 049	49 067
Total des charges (II+IV +VI)		79 185	104 072
5- RESULTAT DE L'EXERCICE		(2 136)	(55 005)
Résultat par action (en euros)		(0,001)	(0,246)

Annexe aux comptes sociaux

Faits caractéristiques de l'exercice

Les capitaux propres de la société s'élevaient au 31 décembre 2014 à 2.193.703 euros contre 2.195.839 euros au 31 décembre 2013.

Compte tenu de l'instabilité des marchés financiers les fonds disponibles sont placés sur des supports monétaires.

Principes et méthodes

Principes généraux et éléments caractéristiques

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

La COMPAGNIE MAROCAINE clôture son exercice social le 31 décembre.

Les comptes qui vous sont présentés sont les comptes sociaux du siège fusionnés avec ceux de sa succursale marocaine.

Les comptes de bilan de la succursale ont été convertis au cours de clôture (10,9681 MAD pour 1 euro contre 11,2481 MAD en 2013), exception faite du poste construction qui a été converti à son cours historique de 11,0767 MAD pour 1 euros.

Le compte de résultat a été traduit en euros au cours moyen de l'exercice qui s'établissait à 11,1647 MAD pour 1 euro contre 11,1734 l'exercice précédent.

(MAD = Dirham marocain)

Référentiel comptable

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur.

Principales méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition (taux de conversion historique pour les immobilisations de la succursale) ou à leur valeur d'apport. Le mode d'amortissement pour dépréciation ainsi que la durée des amortissements sont les suivantes :

	<u>Durée</u>	<u>Mode</u>
Logiciels	3 ans	linéaire
Constructions	20 ans	linéaire
Matériel de bureau	3 ou 4 ans	linéaire
Mobilier	4 ans	linéaire

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. La société procède, le cas échéant, à une dépréciation de ses participations par référence à une valeur d'inventaire correspondant à la quote-part de capitaux propres détenus.

Les autres immobilisations financières et valeurs mobilières de placement entrent en comptabilité pour le coût historique d'acquisition, hors frais accessoires d'achat. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée en comparant ce coût historique à :

- la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice pour les titres cotés ;
- le cours de clôture pour les OPCVM ;
- la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Si la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constituée.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTES COMPLEMENTAIRES

Note 1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont évolué comme suit :

Valeurs brutes (en euros)	31/12 2013	Acquisitions 2014	Cessions 2014	Ecart de conversion	31/12 2014
Immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations corporelles	52 570		250	+ 116	52 436
Constructions (1)	47 501				47 501
Matériel et mobilier	5 069		250	+ 116	4 935
Amortissements (en euros)	31/12 2013	Dotations 2014	Reprise 2014	Ecart de conversion	31/12 2014
Immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations corporelles	21.952	2.427	250	+ 113	22.242
Constructions	17.021	2.375			19.396
Matériel et mobilier	4.931	53	250	+ 113	4.847

(1) Appartement à usage de bureaux acquis en 2006. Siège de la Succursale au Maroc.

Note 2 - Immobilisations financières

Valeurs brutes (en euros)	2013	Acquisitions	Cessions	2014
Titres de participations	-	-	-	-
Dépréciations (en euros)	2013	Dotations	Reprises	2014
Titres de participation	-	-	-	-

Note 3 - Autres immobilisations financières

Valeurs brutes (en euros)	31/12 2013	Augmentations 2014	Reprises 2014	Ecart de conversion	31/12 2014
Immobilisations financières	214		165		49
Dépôts et Cautionnement	214		165		49

Note 4 - Autres créances

Valeurs brutes (en euros)	Brut	Provision	Net
Excédent IS 2011 (Maroc)	2.789		2.789
Excédent IS 2013 (Maroc)	3.666		3.666
Etat I/B dégrèvement IS MAROC 2006 (à recevoir)	13.080	13.080	-
Produits à recevoir	10.803		10.803
Total :	30.338	13.080	17.258

Note 5 - Valeurs mobilières de placement et trésorerie

		Nombre de titres	Valeur Comptable nette en €	%
Etablissement financier	Placements et SICAV monétaires		2.166.620	100%
C.I.C.	- Compte à terme (éch 31/03/2019)		900.000	
C.I.C.	- Compte à terme (éch 20/09/2015)		250.000	
AttijariWafa Bank	- Attijari Liquidité	8.800	1.016.620	
	Actions	-	-	0%
Total			2.166.620	100,00%

<i>Variation des dépréciations</i>	31/12 2013	Dotations 2014	Diminutions 2014	Ecart de conversion	31/12 2014
Dépréciation des VMP	-	-	-	-	-

<i>Localisation</i>	Siège	Succursale	Total
Compte à terme et SICAV monétaires	1.150.000	1.016.620	2.166.620
Valeur brute	1.150.000	1.016.620	2.116.620
Dépréciation	-	-	-
Valeur estimative	1.150.000	1.016.620	2.116.620
Plus values latentes	-	-	-
Trésorerie (Caisses ; Banques ; CCP)	3.282	10.797	14.079

La trésorerie de la succursale qui est librement utilisable au Maroc, ne bénéficie pas du régime de convertibilité. Ces fonds ne pourront être transférés au siège qu'après :

- la fermeture définitive de la succursale marocaine,
- le paiement de tous les impôts dus au Maroc,
- l'ouverture au Maroc d'un « compte convertible à terme ».

Les sommes placées sur «des comptes convertibles à terme» restent disponibles pour régler toute dépense en dirhams et pour effectuer au Maroc des placements et des opérations d'investissement.

Les sommes placées sur ces comptes sont transférables sur une période de quatre ans et ce, en quatre annuités égales de 25 % chacune. Le transfert de la première annuité ne pouvant intervenir qu'un an à partir de la date d'inscription des fonds sur les comptes convertibles à terme.

Note 6 – Variation des capitaux propres et réserves

(en €)	31/12/2013	Affectation 2013		31/12/2014	Affectation 2014		31/12/2014
	avant affectation	+	-	avant affectation	+	-	après affectation
Capital	1.120.000			1.120.000			1.120.000
Réserve légale	112.000			112.000			112.000
Autres réserves (siège)	774.825			774.825			774.825
Report à nouveau	244.020		55.005	189.015		- 2.136	186.879
Résultat de l'exercice 2014				- 2.136			
Résultat de l'exercice 2013	- 55.005						
Capitaux propres	2.195.839			2.193.703			2.193.703
<i>Dividendes</i>		0				0	

Les capitaux propres sont répartis à concurrence de 1.142.953 euros en France et 1.050.750 euros au Maroc contre respectivement 1.165.472 euros et 1.030.367 euros en 2013. Soit 5,10 euros et 4,69 euros par actions contre 5,20 euros et 4,60 euros par action en 2013.

Au 31 décembre 2014, le capital de 1.120.000 euros est divisé en 224.000 actions de 5 euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Note 7 - Dettes

Ventilation par échéance	-1 an	+1 an	Total brut
COPAGES (Prestations 2 ^{ème} semestre 2014)	8.640 €		8.640 €
Fournisseurs & factures non parvenues	16.341 €		16.341 €
Dettes fiscales et sociales	2.575 €		2.575 €
Autres dettes (Jetons de présence)	5.000 €		5.000 €
Totaux	32.556 €		32.556 €

Détail fournisseurs & factures non parvenues :

Honoraires 2014 FIGEREC (C.A.C.)	6.000 €
Honoraires 2014 EXPONENS (C.A.C.)	5.517 €
Honoraires 2014 Société Fiduciaire du Maroc	3.282 €
Divers	1.542 €
Total	16.341 €

Le poste **dettes fiscales et sociales** se décompose comme suit :

Impôt sur les sociétés 2014 (Maroc)	263 €
Taxe professionnelle (Maroc)	91 €
Taxe sur les transferts (résultat 2013 succursale)	1.096 €
TVA à payer (Maroc)	1.107 €
Divers	18 €
Total	2.575 €

Note 8 - Différence de change

Les postes du bilan de la succursale marocaine, exception faite des constructions qui sont conservées à leurs cours historiques, sont convertis en euros au cours de clôture.

Les comptes 2014 de la succursale convertis au taux de clôture font ressortir une différence positive de change de 25.455 euros contre une différence négative de 7.959 euros pour l'exercice 2013.

Note 9 - Résultat exceptionnel : -8.185 €

Correspond pour l'essentiel à des redressements de TVA et à des pénalités fiscales.

Note 10 - Ventilation du résultat et de l'impôt sur les sociétés

Du fait de leurs localisations, le siège social et la succursale marocaine font l'objet d'une imposition distincte.

	Siège		Succursale		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Résultat courant avant impôts	-742	-51.910	8.250	11.986	7.508	-39.924
Résultat exceptionnel	582		-8.767	-12.806	-8.185	-12.806
Impôt s/ les bénéfices			-1.459	-1.200	-1.459	-1.200
Taxe transfert: Résultat succursale				-1.075		-1.075
Totaux	-160	-51.910	-1.976	-3.095	-2.136	-55.005

Note 11 - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Au 31 décembre 2014 il n'y a ni engagements donnés, ni reçus.

Note 12 - EFFECTIF MOYEN

Depuis le 1^{er} janvier 2014 la société n'emploie pas de personnel.

Note 13 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Lors de sa réunion du 04 décembre 2008 le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 06 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de société cotées.

Le Conseil d'Administration qui a exprimé son adhésion à ces recommandations.

Rémunération du Président Directeur-général

	Exercice N	Exercice N - 1
M. Jacques VITALIS Président Directeur-général		
- Rémunération fixe due au titre de l'exercice	-	16.800
- Rémunération variable	-	-
- Rémunération exceptionnelle	-	-
- Jetons de présence	-	2.332
- Avantages en nature	-	-
- Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
- Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	-	19.132

Le Conseil d'Administration du 10 décembre 2009 avait fixé la rémunération annuelle du Président Directeur-général à la somme de 16.800 euros.

Il était affilié aux régimes de retraite des cadres et de prévoyance mis en place par la société.

Monsieur Jacques VITALIS a fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2013.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La somme totale des jetons de présence avait été fixée à 7.000 euros par l'Assemblée générale du 11 juin 2010.

L'Assemblée générale du 30 juin 2014 a fixé les jetons de présence à la somme de 5000 €.

Les jetons sont répartis à parts égales entre les administrateurs. La part du Président est double.

Tableau des jetons de présence

Membres du Conseil	Jetons de Présence versés en 2014	Jetons de Présence versés en 2013
MME Hedwige de ROFFIGNAC	1.400	1.400
M. Henri DARU	1.400	1.400
M. Jacques VITALIS	2.800	2.800
SAS COPAGES	1.400	1.400
Totaux	(*) 7.000	(*) 7.000

(*) dont 5.172 € réintégrés fiscalement.

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

A – ACTIONNARIAT

Liste des principaux actionnaires

	30/03/2015	31/03/2014
- COPAGES S.A.S (1)	33,02 %	33,02 %
- M. & MME Henri DARU	13,49 %	13,49 %
- CANDEL & PARTNERS	10,08%	5,49%
- M. Jacques VITALIS	0,23 %	0,23%

(1) Contrôlée Par M. Jacques VITALIS

Déclarations individuelles relatives aux opérations des personnes mentionnées à l'article L621-18-2 DU Code Monétaire et financier

- Néant

Déclarations de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

- **AMF : Décision et information N° 215C0392 du 2 avril 2015 :**

Par courrier en date du 1^{er} avril 2015, la Société par actions simplifiée CANDEL & PARTNERS [1] (4 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 mars 2015, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 22.581 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 10,08% du capital et des droits de vote de cette société [2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions COMPAGNIE MAROCAINE sur le marché.

Candel et Partners a déclaré :

- avoir acquis les titres sur ses fonds propres,
- Agir seul,
- Ne pas exclure de poursuivre l'acquisition d'autres titres de la COMPAGNIE MAROCAINE en fonction d'opportunités de marché,
- Ne pas exclure de prendre le contrôle de la société COMPAGNIE MAROCAINE sous réserve d'un accord avec les groupes familiaux qui contrôlent cette dernière,
- Ne pas envisager de modifier la stratégie de la COMPAGNIE MAROCAINE ni aucune des opérations listées à l'article 223-17, I 6° du règlement général de l'AMF pour mettre en œuvre cette stratégie,
- Ne pas avoir conclu d'accord et ni détenir des instruments mentionnés au 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du Code de commerce,
- Ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société Compagnie Marocaine.
- Ne pas envisager en l'état de sa participation de demander la nomination d'une ou plusieurs personnes comme administrateur.

[1] Contrôlée par Monsieur Allan GREEN. / [2] Sur la base d'un capital composé de 224.000 actions représentant autant de droit de vote.

- **AMF : Décision et information N° 212C0388 du 12 mars 2012 :**

Par courrier en date du 9 mars 2012, la Société par actions simplifiée CANDEL & PARTNERS [1] (4 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 09 mars 2012, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la COMPAGNIE MAROCAINE et détenir 12.298 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et des droits de vote de cette société [2].

[1] Contrôlée par Monsieur Allan GREEN. / [2] Sur la base d'un capital composé de 224.000 actions représentant autant de droit de vote.

Déclaration de participation au titre de la réglementation sur les offres publiques (article 234-11 1^{er} alinéa du règlement général)

Par courrier reçu le 24 février 2011, Monsieur Jacques VITALIS a déclaré à l'AMF détenir :

Au 1^{er} janvier 2010 et au 1^{er} février 2011 : directement et indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée COPAGES qu'il contrôle, 74 476 actions COMPAGNIE MAROCAINE représentant autant de droits de vote, soit 33,25% du capital et des droits de vote de cette société.

B - Marché des titres

Evolution des cours sur 18 mois.

Date	Cours en euros			Nombre de titres échangés	Capitaux en euros	Nombre de séances de cotation
	+ haut	+ bas	Moyen			
juillet-13	9,37	8,50	9,27	1.484	13.759	5
août-13	9,30	9,20	9,23	1.998	18.438	2
septembre-13	9,20	9,20	9,20	271	2.493	1
octobre-13	8,65	8,12	8,62	138	1.189	3
novembre-13	8,70	7,52	8,49	389	3.304	4
décembre-13	8,37	7,61	7,77	1.271	9.877	8
janvier-14	9,24	7,53	7,66	402	3.079	9
février-14	8,50	8,21	8,26	748	6.180	6
mars-14	8,20	7,51	7,81	423	3.303	6
avril-14	7,90	7,70	7,71	590	4.547	6
mai-14	7,81	7,50	7,80	919	7.171	6
juin-14	7,90	7,52	7,68	758	5.819	5
juillet-14	9,16	8	8,30	1.484	1.104	3
août-14	8,00	8,00	8,00	46	376	2
septembre-14	8,05	7,99	8,01	368	2.950	5
octobre-14	8,50	7,50	8,41	2.816	23.677	7
novembre-14	7,51	7,50	7,50	330	2.475	4
décembre-14	7,98	7,50	7,62	560	4.270	6
Total				13.645	114.009	88

Source Nyse Euronext

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

	2010	2011	2012	2013	2014
I- SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE:					
a) Capital social	1.120.000	1.120.000	1.120.000	1.120.000	1.120.000
b) Nombres d'actions émises	224.000	224.000	224.000	224.000	224.000
II- RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS:					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (1)	59.079	46.983	53.653	49.066	50.911
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	- 21.995	-36.257	-23.556	-37.548	1.751
c) Impôts sur les bénéfices	7.997	38.265	6.302	2.276	1.459
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	- 32.553	- 77.529	- 32.277	- 55.005	- 2.136
e) Montant des bénéfices distribués					
f) Montant des distributions exceptionnelles (2)					
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION :					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	- 0,13	- 0,33	- 0,14	- 0,18	0,00
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	- 0,15	- 0,35	- 0,15	- 0,24	- 0,01
c) Dividende versé à chaque action					
d) Dividende exceptionnel par action					
IV – PERSONNEL:					
a) Nombre de salariés	1	1	1	1	-
b) Montant de la masse salariale	16.800	16.800	16.800	16.800	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	8.475	8.524	8.716	7.791	-

(1) Le chiffre d'affaires HT comprend les produits financiers

Filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant résultat de l'exercice	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice 2014 H.T.	Résultat net de l'exercice 2014 H.T.	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					

I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA COMPAGNIE MAROCAINE

-Néant

II- RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS

A - FILIALES NON-REPRISES AU PARAGRAPHE I :

Sociétés françaises :

-Néant

Sociétés étrangères :

-Néant

B - PARTICIPATIONS NON-REPRISES AU PARAGRAPHE I :

-Néant

Tableau de flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (en €)	2014	2013	2012
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	- 2.136	- 55.005	- 32.277
Dotation, amortissements & provisions	2.428	15.181	2.419
Reprise, amortissements & provisions	- 250	- 384	-28.555
Plus-values de cession, nettes d'impôt			28.022
Marge brute d'autofinancement	42	- 40.208	- 30.391
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 11.960	2.561	225.849
Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)	- 11.918	- 37.647	195.458
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations			-210
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		384	533
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (2)	-	384	323
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires			
Augmentations de capital en numéraire			
Emissions d'emprunts			
Remboursements d'emprunts			
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	-	-	-
Variation de trésorerie (1)+(2)+(3)	- 11.918	- 37.263	195.781
Trésorerie d'ouverture	2.192.618	2.229.881	2.034.100
Trésorerie de clôture	2.180.700	2.192.618	2.229.881

Assemblée Générale Mixte du 9 JUIN 2015

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les opérations et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se traduisent par une perte nette de 2.136 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration jusqu'à la date de clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate que la perte de l'exercice 2014 s'élève à 2.136 euros et que, compte tenu du report à nouveau de 189.015 euros, le résultat distribuable s'élève à 186.879 euros.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de ne pas distribuer de dividende et de reporter à nouveau la totalité du résultat distribuable.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

Troisième résolution

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions)

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, l'assemblée générale approuve la convention qui y est mentionnée.

Quatrième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, renouvelle pour une durée de six exercices, le mandat d'administrateur de la SAS COPAGES. Ce mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cinquième résolution

(Ratification du transfert du siège social)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires ratifie la décision du conseil d'administration de transférer le siège social : 4 rue de Sèze - 75009 - Paris.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution

(Modification du dernier alinéa de l'article 29 des statuts, relatif au droit de vote)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, connaissance prise du dispositif visé à l'article 7 de la loi de 1014-384 du 29 mars 2014, considérant que les actions de la société sont admises aux négociations marché réglementé, décide de ne pas instituer de droit de vote double au bénéfice des actionnaires visés au troisième alinéa de l'article L 225-123 du Code de commerce, confirme en conséquence la règle selon laquelle chaque action de la société donne droit à une seule voix.

L'assemblée générale extraordinaire décide en conséquence de modifier l'article 29, relatif aux assemblées générales, en rajoutant le paragraphe suivant à la fin du dernier alinéa:

« Aucun droit de vote double n'est conféré de droit, aux titulaires d'actions nominatives »

Cinquième résolution

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente Assemblée Générale ordinaire, pour procéder à toutes formalités légales et réglementaires partout où besoin sera.